



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)		Feuillet n°
DÉCISION	Décision 13/01/2026	
PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL DE LUYNES « LA GRANGE »		N° DGS/2026/005

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de mettre à disposition des associations et des établissements scolaires, le Centre Culturel « La Grange » dans le cadre d'un dépôt de projet culturel,

CONSIDÉRANT que le 12 janvier 2026, l'Association Musicale de Luynes (AML) a déposé un projet culturel auprès du service culturel de la commune,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2025/2026,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'Association Musicale de Luynes (AML) (37230) représentée par Monsieur Eliott BEAUFRETON agissant en qualité de Président, une convention de mise à disposition du Centre Culturel « LA GRANGE » à LUYNES afin de permettre la tenue, le vendredi 13 février 2026 à 19h00, d'un concert des élèves de l'école de musique.

Article 2 :

La mise à disposition de cette salle, est consentie à titre gratuit.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire au titre du contrôle de légalité.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 15 JAN 2026

- sa publication sur le site internet de la commune le : 15 JAN 2026

Fait à LUYNES, le 13 janvier 2026

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le 
ID : 037-213701394-20260113-DGS_2026_005-AR